

Rapport public

Date d'émission du rapport : 11 septembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1612-0005

Type d'inspection :
Incident critique

Titulaire de permis : La municipalité régionale de Niagara

Foyer de soins de longue durée et ville : The Woodlands of Sunset, Welland

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 9 au 11 septembre 2025

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00151509 – Incident critique (IC) n° M617-000013-25 – Dossier en lien avec les services de soins et de soutien à l'intention des personnes résidentes.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien à l'intention des personnes résidentes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Obligation du titulaire de permis de se conformer au programme

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

Non-respect du : paragraphe 6(7) de la LRSLD

Programme de soins

Paragraphe 6(7) – Le titulaire de permis veille à ce que les soins prévus dans le programme de soins soient fournis au résident, tel que le précise le programme.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District de Hamilton

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 119, rue King Ouest, 11^e étage

Hamilton (Ontario) L8P 4Y7

Téléphone : 800-461-7137

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que les soins prévus dans le programme de soins d'une personne résidente soient fournis à celle-ci. À deux dates données, une personne préposée aux services de soutien personnel (PSSP) a aidé la personne résidente à prendre son bain. Cette dernière a fait une chute ayant entraîné une blessure en prenant son bain à l'une de ces dates. Selon son programme de soins, la personne résidente avait besoin de l'aide de deux membres du personnel pour prendre son bain.

Sources : Programme de soins de la personne résidente; notes sur l'évolution de la situation concernant la personne résidente; entretiens avec des membres du personnel.